

Décision n°2024 - 144

**Relative au nombre de postes d'élèves ouverts aux concours –
session 2025**

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 modifié fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2024 fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'Ecole normale supérieure de Lyon.

DÉCIDE :

Le nombre de postes d'élèves ouverts aux concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de Lyon (premier et second concours) est fixé comme suit :

Premier concours :

- Série Langues vivantes : 33 postes
- Série Lettres et arts : 34 postes
- Série Sciences économiques et sociales : 9 postes
- Série Sciences humaines : 36 postes

- Série Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre : 33 postes
- Série Informatique filière MP : 8 postes
- Série Informatique filière MPI : 12 postes
- Série Mathématiques filière MP : 15 postes
- Série Mathématiques filière MPI : 4 postes
- Série Physique, Chimie : 26 postes

Second concours (sciences exactes et expérimentales) : 7 postes

Total : 217 postes.

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Président de l'ENS de Lyon